

3. a) 16,000, b) 8,000. La liste de diffusion comprend les députés, les sénateurs, les membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, les correspondants parlementaires, les médias d'information canadiens, les bibliothèques, les ministères et organismes du gouvernement canadien, les agents du service extérieur, les unités et les attachés militaires des Forces canadiennes, et les personnes intéressées parmi le public.

4. Les coûts sont les suivants:

a) et	b) Production et impression	\$17,747
	c) Distribution	1,280*
		\$19,027

* La partie c) ci-dessus comprend les frais postaux engagés jusqu'ici.

LA VÉRIFICATION D'ENTREPRISES AGRICOLES EN 1983

Question n° 4766—**M. Greenaway**:

1. Le 31 mars 1983, combien de vérifications d'agriculteurs le ministère du Revenu national avait-il entreprises dans chaque province?

2. Le 31 mars 1983 et par province, quel est le montant des impôts en retard exigés des agriculteurs par le ministère pour 1983?

3. Le 31 mars 1983, combien d'employés supplémentaires le ministère avait-il embauchés dans chaque province, pour aider à la vérification des entreprises agricoles en 1983 et 1982?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): 1 et

2. Les données visant la période se terminant le 31 mars 1983 n'ont pas encore été compilées. Le tableau qui suit vise la période de 11 mois se terminant le 28 février 1983.

	1. Nombre de vérifications	2. Impôt estimatif supplémentaire	3. Nombre estimatif d'années-personnes
Terre-Neuve	13	\$ 25,127	.2
Île-du-Prince-Édouard	91	369,322	1.9
Nouvelle-Écosse	257	842,690	4.1
Nouveau-Brunswick	465	465,111	3.3
Québec	838	4,110,251	26.3
Ontario	2,326	6,544,855	49.0
Manitoba	922	2,382,168	18.1
Saskatchewan	2,271	5,047,932	37.3
Alberta	1,648	5,791,523	45.1
Colombie-Britannique	524	1,828,213	8.5
Ensemble du Canada	9,355	\$ 27,407,192	193.8

3. Aucun employé supplémentaire n'a été engagé pour effectuer ces vérifications puisque la tâche de vérifier les dossiers des petites entreprises et des membres de professions libérales est confiée aux mêmes employés. Le tableau indique également le nombre estimatif d'années-personnes utilisées à cette fin.

LES SOUMISSIONS PRÉSENTÉES PAR DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE POUR OBTENIR DES MARCHÉS DE L'ÉTAT

Question n° 4771—**M. Herbert**:

Le gouvernement a-t-il pour principe d'inviter les sociétés et organismes de la Couronne à soumettre des offres pour des marchés et à faire ainsi concurrence au secteur privé et, le cas échéant, a) exige-t-il ou suggère-t-il, pour les offres des sociétés de la Couronne, des lignes directrices sur le calcul et l'inclusion des frais généraux et des marges de profit, b) exige-t-il que l'on soumette à l'examen du public la compilation des profits ou pertes résultant de l'exécution de marchés par des sociétés de la Couronne?

Demandes de documents

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): La politique du gouvernement permet aux sociétés et organismes de la Couronne de soumettre des offres pour des marchés compétitifs avec le secteur privé lorsque ces sociétés de la Couronne se sont établies comme étant compétitives avec l'industrie privée durant le cours normal des affaires. a) Non. b) Non.

L'APPAREIL À RADIOGRAPHIER POUR L'AÉROPORT DE FREDERICTON

Question n° 4784—**M. Howie**:

1. A-t-on commandé un appareil pour radiographier les bagages à main des passagers à l'aéroport de Fredericton (N.-B.) et, le cas échéant, quand la commande a-t-elle été faite pour la première fois?

2. Quand prévoit-on installer l'appareil et quelle est la raison de tout retard important?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. La commande a été passée pour la première fois le 1^{er} avril 1981.

2. L'aéroport de Fredericton a reçu l'appareil en question en juin 1982 (par suite de sa commande du 1^{er} avril 1981), mais n'a pas pu le mettre en service parce que celui-ci avait été endommagé au cours du transport. Le 17 février dernier, on y a installé un autre appareil à radiographier qui doit toutefois être inspecté par le Bureau de la radioprotection de Santé et Bien-être social Canada, pour permettre de s'assurer qu'il réponde aux exigences du Code de sécurité 21 de ce ministère avant d'être mis en service.

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[Traduction]

M. Taylor: Madame le Président, j'ai demandé plusieurs fois déjà au député quand on répondra à la question n° 2329. A chaque fois, il m'a répondu qu'il se renseignerait avec plaisir. Comme il a l'air plutôt triste, aujourd'hui, voudrait-il se renseigner et s'occuper de fournir les réponses, pour avoir meilleure humeur?

M. Smith: Madame le Président, c'est avec un énorme plaisir que je vais m'enquérir de la part du député de Bow River.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.